

DESTITUTION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES ARCHITECTES

Mercredi 9 avril 2025

Le Conseil National de l'Ordre des Architectes a décidé de mettre fin au mandat de son Président, Jos Leysens. Cette décision, inédite dans l'histoire de l'Ordre, repose sur des constats documentés de dysfonctionnements graves. Elle s'inscrit dans une volonté claire de préserver les principes d'éthique, de transparence et de bonne gouvernance qui fondent la mission de l'Ordre.

Ce mardi 8 avril 2025, une réunion extraordinaire du Conseil National a été convoquée pour examiner une motion de censure à l'encontre de Jos Leysens, président du Conseil National et du Conseil flamand de l'Ordre des Architectes.

Cette décision fait suite à une série de signaux préoccupants, confirmés par plusieurs sources indépendantes, concernant :

- Une forte dégradation du climat de travail au sein du Conseil flamand, avec de nombreuses démissions de collaborateurs ;
- Un audit externe réalisé par le Service de Prévention Mensura, qui décrit un environnement toxique et un conflit structurel persistant entre le Président et le personnel. Le Conseil est classé au dernier niveau de l'échelle de satisfaction du personnel selon le modèle de Glasl ;
- Des montants de jetons de présence particulièrement élevés et des frais de représentation réguliers, dans un contexte où de nombreux architectes signalent des difficultés économiques ;
- Des remboursements de frais suspectés d'irrégularités, liés à des dépenses professionnelles introduites via le compte privé du Président. Ces éléments ont conduit le Commissaire du Gouvernement à déposer une plainte officielle pour fraude fiscale et sociale fin 2024. Il est à noter qu'à ce jour, aucune explication satisfaisante n'a été apportée.

Une réponse responsable et partagée

Face à ces constats graves, une réaction s'imposait.

La destitution a été votée collectivement, à l'issue d'un processus respectant les règles internes et le droit de réponse du Président. Il s'agit d'un choix partagé avec l'ensemble des acteurs, mûrement réfléchi, guidé par l'intérêt général.

Pour le Conseil francophone et germanophone de l'Ordre des Architectes (Cfg-OA) tout représentant de l'Ordre se doit de faire preuve d'exemplarité dans l'exercice de sa mission. Cette exigence de rigueur est au cœur de la confiance que la profession place dans ses instances.

Préserver la stabilité, renforcer la gouvernance

L'Ordre des Architectes tient à rassurer ses membres et partenaires : l'ensemble de ses missions sont pleinement assurées. Des mesures de réorganisation sont en cours pour garantir une reprise de fonctionnement fluide au sein des structures concernées, dans l'intérêt des architectes et du service public.

Parallèlement, une réforme du Règlement d'Ordre Intérieur sera proposée dans les prochains mois afin de renforcer les mécanismes de prévention et de transparence.

Une vision claire pour l'avenir

Cette décision marque un tournant. Elle réaffirme l'engagement de l'Ordre des Architectes envers ses membres, ses valeurs, et sa mission de service public.

Le Conseil francophone et germanophone continuera à œuvrer avec détermination pour une institution intègre, transparente et au service de toutes et tous.

Francis METZGER, président du cgf-OA et président suppléant du CNOA, assumera dorénavant et jusqu'à nouvel ordre les fonctions de président national.

Contacts presse



Francis Metzger
Président du Cfg-OA

0475/94 67 48

Frédéric Lapôte
Secrétaire général du Cfg-OA

0475/91 84 13

Isabella SIMI – Responsable
communication du Cfg-OA

communication@
ordredesarchitectes.be
+32 (0)468 36 58 79